

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 29

L'an deux mille neuf
Le 22 juin
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, Agnès GIACOMETTI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLEHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Mme Elisabeth PERY, M. Didier PICOT, Mme Marie-Josée GOYA, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Isabelle FAURISSON, Mrs Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET, Isabelle ECHEVERRIA. M. Beñat ELIZONDO

Pouvoirs :

M. Michel LARRETCHE à M. Martin TELLECHEA
M. Francis GAVILAN à M. Léon MARIN
Melle Valérie ANDIAZABAL à Melle Danièle DUFAU

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Réhabilitation de l'immeuble Jatxu Baita

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la délibération du 2 février 2009 qui l'autorisait à signer une convention avec un organisme social pour la réalisation de logements sociaux dans l'immeuble Jatxu Baita, l'Office 64 qui présentait la meilleure proposition financière et technique, a été retenue.

Le Conseil d'Administration de l'Office 64 a délibéré à ce sujet le 31 mars 2009 se prononçant sur le principe d'intervention sur ce projet.

L'office 64 a l'intention de réaliser sur les 2 niveaux supérieurs :

- 2 T2 de 58 m²
- 2 T3 de 77 m²

Le rez-de-chaussée sera réhabilité également, pour permettre l'extension des services municipaux (notamment l'installation du Centre Communal d'Action Sociale).

Dans ce cadre, il est prévu de signer avec l'Office 64 :

- une convention de partenariat
- un bail emphytéotique
- un acte de vente suivi d'un acte d'achat pour le montant des travaux réalisés au rez-de-chaussée ;

Cette opération permet à la commune de réaliser 4 logements sociaux en centre ville, ainsi que l'agrandissement des services municipaux, cela, à moindre coût.

.../...

Suite délibération du 22 juin 2009 : Réhabilitation de l'immeuble Jatxu Baita

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet tel qu'il a été présenté
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes correspondants
- DESIGNÉ l'étude de Maîtres PERRET, GOGUET, ERTAURAN, PAOLI, en tant que notaires de la commune pour la rédaction des actes

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :